

## DELIBERATION N°2022-28



## Convention de groupement de commande pour la réalisation d'études dans le cadre de l'acquisition de connaissances des débits minima biologiques (DMB)

### Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL SYNDICAL DU 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre 2022, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre en temps normal : (45/2+1) 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 33

#### Présents pour le quorum : 28

M.	COENON Guy	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
Mme	DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGREGRE
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
Mme	GUNTNER Brigitte	Titulaire		CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	TOISON Stéphan	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M.	SIMON Marc	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-OUEN-MARCHEFROY
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	BINET Eric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE

Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	CORRE Roland	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. / Mme	CA Evreux Portes de Normandie

### **Absents excusés ayant donné pouvoir : 5**

Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire	BONCOURT	à Mme Paturel Catherine
M.	CHERON Denis	Titulaire	MONTREUIL	à M. Roy Raymond
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire	CCPEDIF	à M. Rigourd Daniel
Mme	WEILLER Odile	Suppléante	CCPEDIF	à Mme Chanfrau Dominique
M.	VERDIER Jean-François	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	à Mme Guthner Brigitte

### **Absents excusés : 3**

M.	FONSECA Nelson	Titulaire		CA Pays de Dreux	DREUX
M.	BONHOMME Jérémy	Suppléant de	M. MAIGNAN	CA Pays de Dreux	LURAY
M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET

### **Également présents (sans voix délibérative) : 2**

M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	SAINTE-GEMME-MORONVAL
M.	THEPAULT Yves			CA Pays de Dreux	ECLUZELLE

**Monsieur Fougerol** est nommé secrétaire de séance.

### **Exposé du Président :**

La pression quantitative liée aux prélèvements, observée dans la nappe de la craie depuis 2012 nécessite la mise en place d'un outil de gestion. Le Département a engagé une étude de modélisation en 2019. Les 2 premières phases, consistant à faire émerger les lacunes scientifiques, et permettant d'élaborer un modèle conceptuel du fonctionnement de la nappe sont terminées. La phase 3 démarrera en avril 2023 pour une durée de 18 mois.

En complément de cette étude, il est apparu nécessaire de lancer une étude sur les débits minima biologiques (DMB) des cours d'eau pour mieux cerner leurs usages et améliorer le calage du modèle conceptuel de gestion de la nappe. Cette dernière, estimée à environ 100 000 €, sera menée en maîtrise d'ouvrage départemental. Son financement se répartira entre les collectivités ayant la compétence GEMAPI et les Agences de l'eau. Le Département portera cette étude et la gestion administrative, sans reste à charge.

Ainsi, un groupement de commandes est nécessaire et sera passé entre le Département et *[nom de votre structure]*, pour une prestation intellectuelle relative à une étude DMB, conformément aux dispositions de l'article L2113-6 du Code de la commande publique.

Le Département d'Eure-et-Loir sera le coordonnateur du groupement. Il procédera à la passation d'un marché public de prestation intellectuelle d'étude des débits minima biologiques des cours d'eau du département. Il en assurera l'exécution pour le compte des membres du groupement.

Le marché ou l'accord-cadre sera conclu pour une période de 24 mois à compter de la date de notification.

**Considérant**, les changements climatiques observables depuis quelques années avec, pour conséquence, l'apparition de tensions sur les ressources en eau, observées depuis 2005 sur certains secteurs et notamment la nappe de la craie ;

**Considérant**, le rôle stratégique de la ressource en eaux souterraines en Eure-et-Loir pour les usages agricoles et l'eau potable (97% des prélèvements), et les milieux aquatiques ;

**Considérant**, de ce fait, la nécessité de mettre en place un modèle de gestion de la ressource en eau avec, pour objectif, une sobriété d'usage et un partage de la ressource équitable et durable ;

**Considérant**, une absence de données sur le débit minimum biologique des principaux cours d'eau euréliens, nécessaire pour le fonctionnement du futur modèle à la craie ;

**Considérant**, le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-10 modifié par la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 définissant la possibilité pour les Départements, au titre de la solidarité territoriale, de contribuer au financement des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les Communes ou leurs groupements ;

**Considérant**, la conditionnalité des aides financières des deux Agences de l'eau à un engagement des collectivités assurant la compétence GEMAPI ;

**Considérant**, que le Code de la commande publique prévoit en son article L2113-6 la possibilité de constituer des groupements de commandes notamment entre des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

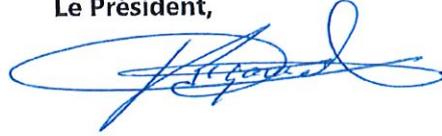
#### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** la constitution d'un groupement de commandes entre le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, Chartres métropole, l'Agglo du Pays de Dreux, les Communautés de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, des Forêts du Perche, Entre Beauce et Perche, Terres de Perche, Perche, Pays Houdanais, le SMAR Loir 28, le SBV4R, le SM3R, le SMAVA, le SMVA, pour une prestation intellectuelle relative à une étude DMB ;
- **D'autoriser** le Président à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ci-annexée ;
- **D'autoriser le Président** à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre du projet.



**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES

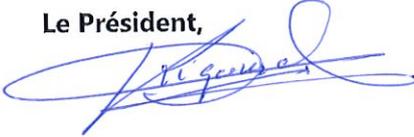
Le Président,



**Daniel RIGOURD**

**DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE**  
Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,



**Daniel RIGOURD**

**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIERES

